

CHAMPIGNY Les chauffeurs de la décharge vont être rappelés à l'ordre

Les camions de la Coved ne pourront plus circuler n'importe comment en empruntant les petites routes. Tel a été le principal enseignement de la réunion, jeudi dernier, au centre d'enfouissement des déchets de Champigny.

Autour de la table : la société Coved, le sous-préfet, Madame le député, la DDAE, la DDT, le conseil général et les maires des communes concernées. A savoir Champigny, Chaumont, Villethierry, Saint-Agnan, Lixy, Paron, Courtois et Villeblevin. A l'ordre du jour : l'impact du trafic routier.

En arrière-fond, régler le problème d'incivilités de chauffeurs.

"Les discussions ont été très enrichissantes. Chaque commune a pu présenter ses problématiques. Il en est ressorti une inquiétude sur le comportement de cer-

tains de nos chauffeurs qui ne prendraient pas les routes adaptées à leur gabarit", rapporte Guillaume Perrein. Le chef de centre Coved de cet ISDND (Installation stockage des déchets non dangereux) dans le jargon, a décidé de prendre des mesures. "Nous avons dégagé une action simple à mener. Nous allons faire des rappels à nos chauffeurs. Nous n'avons pas de pouvoir de police. Nous pouvons juste sanctionner en interne." Une notice devrait bientôt circuler dans l'entreprise avec un petit rappel du code de la route. Aujourd'hui, à Champigny, la Coved dispose de 17 engins de collectes (12 camions-poubelle et 5 camions-benne), conduits par une vingtaine de chauffeurs. P.H

Une note, à l'attention des chauffeurs de la Coved, va circuler en interne.

